Il serait très-important que les cultivateurs de la Moselle missent en usage, sinon pour cette année, au moins pour celles qui lui ressembleront, la culture si généralement répandue dans les Pays-Bas et dans plusieurs contrées de l'Allemagne, de la plante appelée *spergule*, *spargoule* ou *spargoute*. Elle donne un fourrage annuel particulièrement propre aux sables frais et aux terres légères, et qui fournit une nourriture excellente pour les vaches.

Le beurre de celles qui en sont nourries est regardé comme d'une qualité supérieure et désigné sous le nom de *beurre de spergule*.

On la sème quelquefois au printems, mais la saison ordinaire est en été; elle est jetée sur les chaumes que l'on retourne auparavant par un léger labour, ou qu'on herse ensuite en y promenant un fagot d'épines. Ces opérations se font immédiatement après la moisson.

On fait consommer la spergule sur place, ou on la donne en vert à l'étable. Quelquefois on fauche et on fait faner celle qui a été semée de bonne heure, mais ce foin perd beaucoup par la dessication.

L'académie royale de Metz, frappée des avantages qui résulteraient pour le département, de la culture de cette plante, avantages qui lui ont été signalés par M. Gravelotte, d'Argancy, a disposé d'une somme de 200 fr. pour faire venir d'Anvers de la graine de spergule. Dès qu'elle aura reçu cet envoi, on en fera la répartition de manière à pouvoir en envoyer sur divers points du département, aux cultivateurs les plus habiles et les plus zélés pour l'accroissement de notre prospérité agricole.

M. Serard, membre correspondant et propriétaire à Dilschvillers, fait aussi part d'un procédé pour suppléer au foin, qui a paru devoir être recommandé vivement.

Il consiste à labourer les terres où l'on vient de récolter du blé ou de l'orge, et à les ensemencer en seigle un peu épais. Au printems on fait faucher ce seigle et on le fait faner. Dans cet état, les chevaux et les bêtes à cornes le mangent avec avidité et le préfèrent même au foin. Trois hectares et demi ont produit à M. Serard environ 7,000 kilogrammes de fourrage sec; encore le tems était-il peu favorable. Cette récolte ayant été terminée le 15 mai dernier, il fit planter ce terrain en pommes de terre qui jusqu'à ce jour sont en bon état. (*Académie royale de Metz.*)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

La COMPAGNIE DES PROPRIÉTAIRE RÉUNIS établie à Bruxelles, ayant connaissance que plusieurs compagnies d'assurances contre l'incendie, nouvellement établies, ont fait un nouveau tarif de primes avec quelques modifications, informe le public qu'elle assurera désormais aux mêmes primes qui seraient fixées par les autres compagnies, 12 sous pour mille francs.

S'adresser, pour les assurances, à la direction générale, rue de Loxum, n° 1352, à Bruxelles.

Les bureaux, dans les autres villes du royaume, sont établis chez les agens principaux et les correspondans de la compagnie dont l'adresse suit :

M. R. Lamort, à Luxembourg.

VENTE DE MEUBLES ET MARCHANDISES SAISIES.

Vendredi, 2 août prochain, à neuf heures du matin, en la maison de la veuve Ackermann, rue de Beaumont, en cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, de divers meubles et marchandises, savoir : tables, chaises, armoires, miroirs, tableaux, pendules, chandelles de suif, riz, grande balance avec poids, figues, pots en fonte, cuvettes, rideaux, secrétaires, bois de lit avec paillasse, traversins, fourneaux, bois de chauffage, chicorée, savon noir, tonneaux vides, huile de baleine, morue, tabac à fumer en paquets, canelle, plusieurs caisses de sucre candi, une grande quantité de marchandises en faïence, comme assiettes, plats, pots de nuits, soupières, saladiers, tasses, etc.

Luxembourg, le 29 juillet 1833. METZLER.

AVIS. Lundi, 12 août 1833, à deux heures de relevée, M Houry, directeur du collége de Virton, fera vendre publiquement une vaste maison avec granges, écuries et deux jardins; le tout d'un seul tenant, situé à Grevenmacher, sur la route de Luxembourg à Trêves.

Cette maison, à cause de ses vastes dépendances et de sa situation favorable, est propre à tout établissement de commerce.

La vente aura lieu en bloc ou par lots au gré des amateurs, aux jour et heure ci-dessus indiqués, dans la maison même.

Grevenmacher, le 15 juillet 1833. RITTER, not.

VENTE PUBLIQUE D'UNE MAISON D'HABITATION,

Située au Grund, rue de la Porte-de-Trèves, n° 57.

Jeudi, 8 août 1833, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition du sieur Pierre Peiffer, propriétaire, demeurant au Grund, procédé à la vente par adjudication publique, à trois années de crédit et par le ministère du notaire soussigné, d'une maison d'habitation située audit Grund, rue de la Porte-de-Trèves, n° 57, entre la propriété du sieur Jean-Pierre Jung et un escalier dépendant de la forteresse.

Cette maison, avantageusement située pour le commerce, peut, au gré des amateurs, être vendue en un ou en plusieurs lots. Elle est également à vendre hors mains avant l'époque ci-dessus fixée.

Pour avoir de plus amples renseignemens sur la maison et dépendances, ainsi que sur les conditions de la vente, s'adresser au propriétaire même et au notaire soussigné.

La vente aura lieu au Grund, en la maison ci-dessus désignée.

Luxembourg, le 24 juillet 1833. J. FUNCK, not.

AVIS INTÉRESSANT.

Dimanche, 27 octobre 1833, à une heure de relevée, à la requête de de M. Willibrod Picard, cultivateur, et de madame Marie-Jeanne Guillaume, son épouse, demeurant à Chantemelle, il sera, en la maison de madame veuve Boche, à Saint-Léger (Luxembourg), par le ministère de M. PONCELET, notaire en ce lieu, procédé à la vente publique, en masse, d'un CORPS DE FERME situé à Chantemelle, sur son territoire, ceux de Vance, Etalle et Hachy, même province, consistant en une maison composée de huit pièces, vastes écuries et greniers, bergerie pouvant loger cent moutons, grand jardin derrière et devant, avec une prairie y attenant, entourés de murs; une autre maison et écuries à côté, vingt hectares de terre labourable, sept hectares de terre sartable, plusieurs prairies rapportant annuellement 50 à 60 milliers de foin de bonne qualité; le tout dans le meilleur état.

A crédit et à des conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire pour avoir inspection des biens.

Saint-Léger, ce 27 juillet 1833. PONCELET, notaire.

L'emprunt de 5 millions florins (environ 11 millions francs de France) contracté par le gouvernement du grand-duché de Bade, est réversible au moyen de 100,000 primes parmi lesquelles il y a les sommes considérables de plusieurs fois fs. 129,300, fs. 108,000, fs. 97,000, fs. 86,200, fs. 75,400, fs. 54,000, fs. 43,100, fs. 32,300, fs. 25,800, fs. 21,500, etc., etc., et dont fl. 271,520 argent comptant, ou environ fs. 585,000, se restitueront en 1833, entre les mains des actionnaires.

Le tirage des séries de cette année sera ce 1er septembre, et le tirage décisif (qui ne contient pas moins de 2,700 primes et dans lequel tous les numéros sortis au tirage de séries doivent nécessairement obtenir chacun une prime plus ou moins importante) aura lieu le 30 novembre prochain.

On peut, au prix de fs 2 50 cent. par numéro, se procurer chez le soussigné des promesses originales portant chacune 20 numéros de diverses séries.

Le soussigné recevra avec plaisir, pour le prix des promesses, la remise en effet, soit sur Bruxelles ou toute autre place de commerce, ou s'il convenait aux personnes qui l'honoreront de leurs ordres de faire toucher le montant à leurs domiciles respectifs.

S'adresser à F. E. FOULD, banquier à Francfort-sur-Mein.

Möbelirtes oder unmöbelirtes Quartier zu vermiethen, mit oder ohne Stallung, bei Herrn Notar Majerus, Badenburger-Straße, N° 504.

Nächstkünftigen ersten September läßt der Hüttenherr, Hr. Colard, von Fischbach, durch den Herrn Notar Weydert, von Grevenmacher, drei hundert Stück ganz neue, dauerhaft gearbeitete Fäßer von verschiedenen Gattungen, mit neuen eisernen Reifen beschlagen, auf ein Jahr Borg, öffentlich, freiwillig dem Meistbietenden versteigern. — Liebhaber mögen sich am Tage, Morgens neun Uhr, dahier zu Grevenmacher einfinden, in der Behausung des Herrn Müller-Walz.

Grevenmacher, den 24sten July 1833.

Außerordentliche Menagerie-Vorstellung.

Das Beisammenlassen der Leopard-Tieger, welches ein sehr angenehmes Schauspiel darbietet und zum erstenmale in Europa gesehen wird.

Fütterung der großen Riesenschlange.

Einem geehrten Publikum mache ich hierdurch die ergebene Anzeige, daß die große Riesenschlange ihre Haut abgelegt hat. Dies ist bekanntlich ein Zeichen, daß dieses Thier Nahrung haben will. Ich mache daher darauf aufmerksam, daß dieselbe Donnerstag, den 1sten August, Nachmittags 6 Uhr, während der Fütterung sämmtlicher Thiere zuerst eine Ente zu sich nehmen wird. Hierauf wird sie versprochenermaßen einen lebendigen Ziegenbock verschlingen.

Da die Häutung dieser Schlange eine große Seltenheit ist, so darf ich mir schmeicheln, zu dieser Vorstellung einen recht zahlreichen Zuspruch zu erhalten.

In Berlin, Wien und andern Hauptstädten wünschte man lebhaft ein solches Schauspiel. Doch leider wurde der Wunsch an diesen Orten nicht befriedigt, und der Unterzeichnete freut sich daher um so mehr, den Bewohnern Luxemburgs diese Naturseltenheit verkündigen zu können.

Der Unterzeichnete glaubt der einzige zu seyn, der es in der Natur-Geschichte so weit gebracht hat, den Fraß der Schlangen im Voraus ankündigen zu können, worin er bisher noch nicht gefehlt hat.

C. van Aken.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.